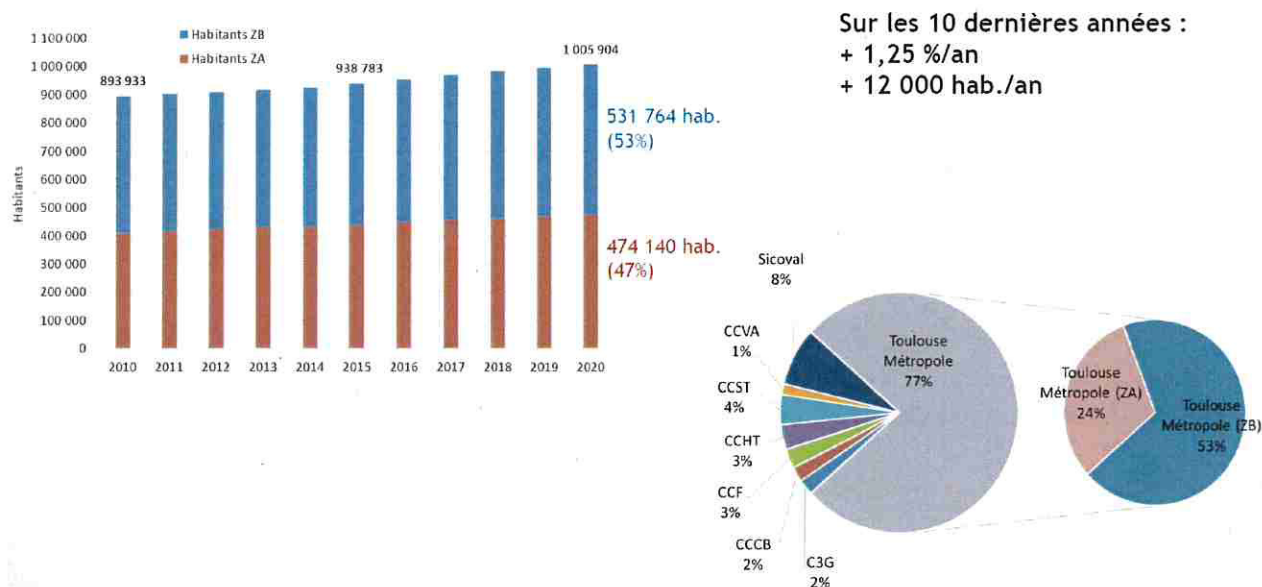


1.2. Les principaux enjeux de Décoset

1.2.1. Un territoire en croissance démographique soutenue

La population couverte par Décoset a augmenté de 12,5 % en 10 ans (+ 111 971 habitants) et s'est établie à 1 005 904 habitants en 2020 (dont 53 % sont des habitants des quatre communes de la zone B). Entre 2014 et 2019, la population a augmenté de 5 % et les DMA de 0,9 %. Les projections réalisées par le syndicat prévoient 1 155 493 habitants sur le territoire en 2031, soit une augmentation de 14,8 % entre 2020 et 2031.

graphique 1 : évolution de la population du territoire de Décoset entre 2010 et 2020



Source : Décoset

1.2.2. Des évolutions majeures, à court terme

Décoset est confronté, à partir de 2021, à deux enjeux majeurs.

En premier lieu, la reprise de la gestion des huit déchèteries, jusqu'alors gérées par Toulouse Métropole, entraîne l'intégration de 43 agents supplémentaires, soit un quadruplement du nombre d'agents par rapport à 2020. D'un syndicat de pilotage de DSP, il devient une structure assumant également une gestion en régie, ce qui bouleverse profondément la nature de ses missions et son organisation interne.

Réponse de Décoset :

Ce changement rapide de modalités d'intervention explique que les services du syndicat mixte se soient renforcés au cours du 1^{er} semestre 2021. Ces ajustements de moyens ont pu permettre à Décoset de lancer des travaux organisationnels qu'il n'avait pu lancer plus tôt, étant dans l'obligation de faire face aux urgences opérationnelles et faute de ressources internes suffisantes.

Ce constat explique également que de nombreuses recommandations émises par la chambre régionale des comptes dans son rapport provisoire ont pu être lancées parallèlement au contrôle.

En second lieu, les deux DSP arrivent à échéance en 2024, ce qui impose de clarifier et négocier les conditions financières d'achèvement des contrats et de déterminer les futurs investissements à prévoir sur la période à venir et les modalités de réalisation et de gestion de ces derniers (délégation, régie, etc.). En fonction du choix réalisé, Décoset pourrait totalement changer de nature et de dimensionnement.

Réponse de Décoset :

L'obligation d'améliorer les dispositifs de pilotage, la perspective du renouvellement des DSP, le lancement de la concertation pour les travaux à réaliser sur l'UVE du Mirail, le lancement du schéma stratégique et les autres dossiers à enjeux forts expliquent également le renforcement de la structure administrative du syndicat mixte et des effectifs des services.

À ceci s'ajoute l'extension des consignes de tri et le tri à la source des biodéchets (cf. § 1.2.3.4)

Réponse de Décoset :

Pour faire face à cet enjeu, Decoset a procédé au recrutement d'une ingénieure en charge du tri pour gérer la problématique de l'extension des consignes du tri, la réalisation des travaux sur le centre de tri de Bessières dans une phase transitoire et la construction d'un nouveau centre de tri dans une deuxième phase.

En ce qui concerne les biodéchets, Decoset se fait accompagner d'un cabinet d'expert pour réaliser un état des lieux et formuler des préconisations sur les modes de valorisation possibles. Le remplacement du chef de service valorisation, déchetterie professionnelle et transfert permettra de recruter un profil tourné vers la valorisation organique.

Le président de Décoset a précisé à la chambre que, pour faire face aux enjeux d'organisation, techniques, administratifs et financiers majeurs auxquels le syndicat est confronté, « les services ont été restructurés avec un nouvel organigramme » qui devait être présenté à l'assemblée délibérante en fin d'année 2021. Il a indiqué également qu'il a déployé, avec l'appui de bureaux d'études et assistants à maîtrise d'ouvrage, diverses missions d'études dont un schéma directeur des déchèteries (2018/2019), un schéma de restructuration de l'UVE du Mirail (2020), une étude territoriale de tri (2020), une étude territoriale biodéchets (en cours), une AMO centre de tri (choix du prestataire à l'automne 2021), une AMO DSP en vue de la mise en place des prochains modes de gestion du réseau de chaleur et de froid de Toulouse, de l'UVE du Mirail et de l'UVE de Bessières (le choix du prestataire devant être réalisé à l'automne 2021) : une AMO d'accompagnement à l'élaboration du schéma stratégique doit être lancée. L'élaboration d'une prospective financière intégrant les investissements à réaliser, lesquels pourraient être significativement plus élevés que ceux indiqués jusqu'alors, a été engagée. Des discussions avec les EPCI voisins dans le but d'étendre le périmètre d'exercice de la compétence et d'optimiser les organisations à mettre en œuvre ont débuté.

Réponse de Décoset :

Une prospective financière a effectivement été élaborée durant l'été 2021. Sur cette base, les tarifs à facturer aux EPCI adhérents ont pu être présentés aux services de la métropole, du Sicoval et des EPCI après avoir fait l'objet d'une communication au bureau. Cet outil sera également utilisé pour intégrer dans les orientations budgétaires 2022 et des années suivantes une perspective

pluriannuelle. Bien évidemment, les hypothèses intégrées dans cette prospective sont susceptibles d'être revues compte tenu de la fusion des zones A et B à opérer en 2024 et du lancement d'une ou plusieurs DSP à l'issue des contrats actuels. Ces éléments d'incertitude ont été communiqués en même temps que les éléments de la prospective financière.

En ce qui concerne les territoires voisins, en novembre 2021, un courrier a été adressé aux EPCI en charge de la gestion de l'élimination des déchets pour leur proposer de participer à la réflexion dans le cadre de la concertation portant sur les futurs travaux à réaliser sur l'UVE du Mirail mais également du lancement des procédures de renouvellement des DSP. Les services ont ainsi pu rencontrer la communauté d'agglomération du Muretain et les services de Trigone.

La chambre prend acte de ces avancées organisationnelles mais relève que le lancement d'un certain nombre d'entre elles est concomitant avec son contrôle et que ces dernières auraient pu être anticipées ; l'absence de prospective financière disponible jusqu'alors a notamment été préjudiciable au pilotage de la structure.

Réponse de Décoset :

Les avancées organisationnelles étaient anticipées depuis 2020 mais n'ont été validées et actées concrètement qu'à partir du recrutement d'un directeur général des services qui a pris ses fonctions courant juillet 2021 et d'une directrice des services administratifs qui est également venue compléter l'effectif.

Jusqu'alors les services du syndicat mixte étaient sollicités par les urgences du quotidien, la charge de travail et les impératifs liés au transfert des équipements de Toulouse Métropole opérés au 1er janvier 2021. Face à ces urgences, il n'a pas été possible de lancer plus tôt de nouveaux chantiers permettant d'anticiper et de mettre en place des outils de pilotage de la structure.

Le renforcement des effectifs initié au cours du 1^{er} trimestre 2021 a permis de mettre en œuvre quelques avancées organisationnelles que la chambre relève. Ces avancées sont plus liées au renforcement des capacités internes qu'à la réalisation du contrôle même si les deux sont intervenus dans un calendrier identique. Il est par ailleurs exact que les échanges avec la chambre ont permis aux équipes de prioriser les chantiers organisationnels à lancer pour répondre le plus rapidement et le plus efficacement possible aux enjeux de pilotage du syndicat mixte.

Par ailleurs, les services de Decoset sont en train de lancer une consultation pour l'élaboration d'un schéma stratégique de long terme. L'objectif est d'aboutir à un schéma d'ici la fin de l'année 2022 en faisant participer toutes les parties prenantes et en communiquant largement le fruit des réflexions collectives.

1.2.3. La nécessaire adaptation/reconstruction des équipements

Le syndicat est également confronté à un enjeu majeur de renouvellement de ses équipements pour des considérations de vétusté et de respect de la réglementation et des normes environnementales.

Les deux usines d'incinération sont proches de l'obsolescence, le réseau des déchèteries doit être renouvelé et développé, les centres de tri doivent être modernisés pour répondre aux enjeux inhérents à l'extension des consignes de tri ; enfin, les centres de transfert doivent faire l'objet d'un redimensionnement à la hausse et/ou d'une augmentation de leur nombre.

Réponse de Décoset :

Il est faux de dire que l'usine de Bessières est proche de l'obsolescence. L'usine de Bessières n'est entrée en service qu'en janvier 2001. Elle vient juste de fêter ses 20 ans ce qui reste encore jeune pour des équipements industriels pouvant avoir une durée de vie de 40 à 50 ans. Il s'agit de surcroît d'un équipement parfaitement entretenu et la question d'une rénovation d'ampleur ne se posera que vers 2040.

Pour l'usine du Mirail, qui est plus ancienne, une réflexion est en cours pour une rénovation profonde ou la construction d'une usine neuve.

Enfin, comme précisé plus haut, des travaux vont se réaliser sur le centre de tri de Bessières en 2022 et 2023 selon la volonté des EPCI adhérents pour que l'équipement puisse répondre aux attentes relatives à l'extension des consignes de tri. Un nouveau centre de tri va voir le jour à horizon du 1^{er} semestre 2025. En ce qui concerne le réseau des déchèteries, il fait à la fois l'objet d'un programme de rénovation (L'union, Fronton...) et de création (Ribaute à Toulouse Hall 9 sur l'île du Ramiers, ...). Des éco points de proximité vont être déployés dans l'hyper centre ville de Toulouse pour collecter les déchets les plus polluants. Une acquisition est en cours rue des fontaines. Des études de faisabilité sont également lancées à Leguevin ou à Grenade pour analyser la possibilité d'étendre ou de construire de nouvelles plateformes de compostage. Pour tous ces projets, Decoset se trouve confronté à d'importantes difficultés en matière de foncier.

1.2.3.1. Remédier à l'obsolescence des unités de valorisation énergétique

Décoset est confronté à la nécessaire mise aux normes des deux unités de valorisation énergétique (UVE), dont les caractéristiques sont les suivantes.

tableau 4 : caractéristiques des usines d'incinération

UVE Bessières	UVE Toulouse Mirail
Construite en 2001	Construite en 1968
Exploitation DSP Econotre	Exploitation DSP SETMI
Capacité autorisée 192 000 tonnes par an	Capacité autorisée : 330 000 tonnes / an Capacité technique effective : 280 000 à 290 000 tonnes
Production d'électricité : alimente en chaleur 10 hectares de serres maraichères	Production d'électricité et de chaleur thermique : alimente le réseau de chaleur de Toulouse

Source : Décoset

L'UVE de Toulouse, construite en 1968, est vétuste, bien que partiellement rénovée entre 1994 et 1999, et doit faire l'objet de diverses rénovations (traitement des fumées, travaux sur le four, agrandissement de la fosse, aménagements de sécurité, groupes turboalternateurs, zone de stockage des mâchefers, etc.). Dans l'hypothèse d'une usine rénovée, les travaux seraient réalisés en deux tranches (traitement des fumées entre 2021 et 2023 et travaux sur les fours en 2030-2035) dont le montant est estimé à 150 M€ chacune. La reconstruction d'une usine neuve s'élèverait à 250 M€, mais nécessiterait des travaux préalables minimaux de mise aux normes pour un montant de 10 à 15 M€ avant 2023, afin de la mettre en conformité avec les normes édictées par la directive européenne du 24 novembre 2010.

L'UVE de Bessières, bien que plus récente, nécessite également d'importants travaux de mise aux normes.

Réponse de Décosec :

Pour l'UVE de Bessières, les travaux de mise aux normes sont limités puisque le coût prévisionnel ne s'élève qu'à 2.7 M€ liés à la réglementation européenne régissant, les rejets (BREF).

Comme mentionné *supra*, le président de Décosec précise dans sa réponse qu'en fonction des scénarios retenus, les montants des investissements pourraient être significativement plus élevés que ceux indiqués ci-dessus, une reconstruction sur un nouveau site n'étant pas exclue.

Réponse de Décosec :

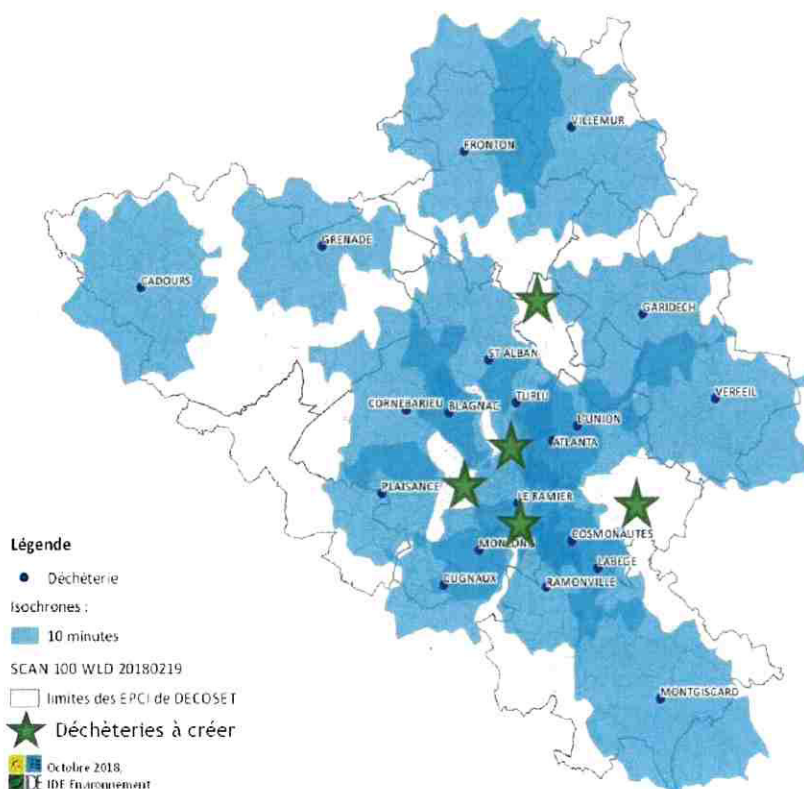
Cette observation concerne uniquement les travaux à réaliser sur l'UVE du Mirail.

En ce qui concerne la première phase, l'évolution des études techniques prévoit une première tranche pour des travaux de mise aux normes visant à se conformer au BREF (Best Available techniques référence – document relatif aux meilleures techniques disponibles). La fin de cette première phase de travaux doit réglementairement intervenir à l'échéance du 3ème trimestre 2023. Ces travaux sont évalués à 46 M€.

En ce qui concerne la seconde phase, plusieurs hypothèses définies dans le cadre de l'étude « Schéma directeur de l'UVE de Toulouse » vont prochainement faire l'objet d'une concertation publique dont la commission nationale du débat public (CNDP) sera garante (décision de la CNDP du 28 juillet 2021). Néanmoins, en tout état de cause, la durée de vie des fours étant de 35 à 40 ans et ces derniers ayant été reconstruits en 1998 pour le plus ancien, il faudra envisager leur rénovation/reconstruction à partir de 2035 avec des frais équivalents au traitement des fumées. Aussi, une rénovation même conséquente n'empêchera pas qu'à terme se posera la question de l'obsolescence de l'usine au regard de son âge.

C'est la raison pour laquelle une dernière hypothèse envisage une reconstruction de l'usine sur site actuel ou sur un autre site.

1.2.3.2. L'amélioration du réseau des déchèteries carte 3 : schéma territorial des déchèteries avec représentation du rayon de desserte (isochrones 10 minutes)



Source : Décosec, séminaire de début de mandat, septembre 2020

Le réseau des déchèteries se caractérise par une hausse de la fréquentation, une couverture territoriale insuffisante, des installations vieillissantes et la nécessité d'optimiser le réemploi. Le syndicat prévoit la construction de quatre nouvelles déchèteries ainsi que la rénovation de la plupart des sites existants. Des déchèteries urbaines seront créées sur le territoire de Toulouse pour répondre aux besoins spécifiques des secteurs urbains denses.

Réponse de Decoset :

Depuis plusieurs années, Decoset met l'accent sur l'évolution et la diversification des installations pour répondre précisément à la fois aux besoins des habitants selon le type d'habitat, et à la création continue de nouvelles filières de « responsabilité élargie des producteurs » (REP). Il vise ainsi à répondre à plusieurs objectifs, en particulier la préservation des ressources, le réemploi et le recyclage des déchets. Ainsi, en particulier, dans chaque déchèterie des espaces dédiés au réemploi ont été installés ou seront prévus avec un travail mené en étroite relation avec les associations et acteurs œuvrant dans ce domaine.

Par ailleurs, un travail est actuellement en cours pour compléter et actualiser le schéma directeur des déchèteries qui avait été réalisé en 2018. Effectivement, comme vous le mentionnez, de nouvelles déchèteries sont à construire pour compléter le maillage du territoire et / ou remplacer des équipements obsolètes devant fermer et des rénovations d'ampleur sont envisagées non seulement sur trois installations, mais sur la plupart des sites existants. De plus, des déchetteries urbaines seront créées sur le territoire de Toulouse pour répondre aux besoins spécifiques des secteurs urbains denses et collecter de petites quantités de produits très nocifs pour l'environnement.

En outre depuis le transfert des déchetteries auparavant gérées par Toulouse Métropole au 1^{er} janvier 2021, Decoset gère en régie les déchèteries situées à Toulouse et Cugnaux ainsi que celle de Blagnac par l'intermédiaire d'un marché de prestation de service. D'importants travaux d'amélioration ont été engagés.

Enfin, Decoset gère depuis le 1^{er} janvier 2021 la déchèterie Professionnelle de Daturas. Il s'agit d'une compétence nouvelle pour le Syndicat, qui apporte une nouvelle dimension à la réflexion sur l'accueil des professionnels en déchèterie et le contrôle des accès afin d'améliorer le service aux usagers et maîtriser l'encombrement des installations.

1.2.3.3. Les enjeux relatifs aux centres de transferts

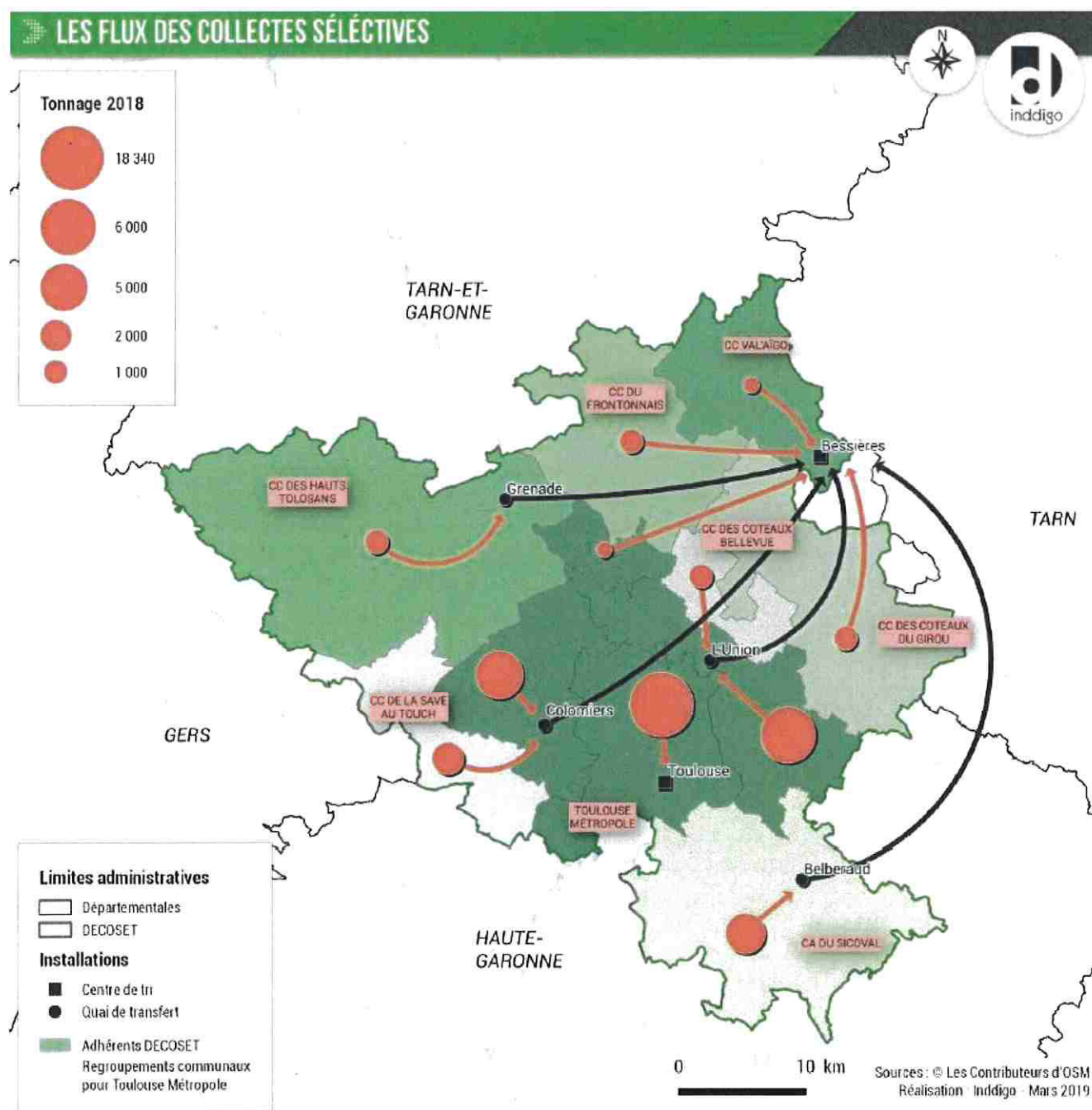
Sur les cinq centres de transfert existants (Colomiers, Belberaud, L'Union, Bessières, Toulouse), trois sont saturés techniquement et réglementairement. Des travaux de rénovation et/ou de reconstruction sont donc envisagés. En outre, la station de transfert de Toulouse devrait être affectée, ainsi qu'une déchèterie et une plateforme de compostage, par les travaux de la 3^{ème} ligne de métro.

Réponse de Décoset :

La question des 5 centres de transfert sera traitée dans le cadre du schéma stratégique et du renouvellement des 2 DSP actuelles. La mission d'AMO actuellement en cours devra proposer des scénarios et permettre aux élus de décider si ces centres de transfert doivent être intégrés à la consultation à lancer pour la ou les DSP futurs ou si ces centres feront l'objet d'un autre mode de gestion.

En ce qui concerne l'impact des travaux de la 3^{ème} ligne de métro sur les installations gérées par Décoset, les réflexions communes avec Tisséo sont encore en cours. Des options définitives devraient être prises au cours du 1^{er} semestre 2022. En effet, les travaux du métro sur ces sites devraient débuter courant 2023.

carte 4 : implantation et articulation des centres de transfert et des centres de tri



Décoset précise que « l'évolution du parc en termes de localisation des équipements, de dimensionnement et de caractéristiques des centres de transfert, seront pris en compte dans le schéma stratégique et l'AMO de renouvellement des DSP ».

1.2.3.4. Les enjeux relatifs à l'extension des consignes de tri

Le syndicat dispose de deux centres de tri, chacun adossé à une UVE.

tableau 5 : caractéristiques des centres de tri

Centre de tri de Bessières	Centre de tri de Toulouse
Mis en service en 2001	Mis en service en 2003 (modernisation 2013)
Exploitation DSP Econotre	Exploitation en régie par Toulouse Métropole jusqu'au 1 ^{er} janvier 2024
Capacité autorisée 30 000 tonnes par an	Capacité autorisée 20 000 tonnes par an
47 équivalents temps plein	53 équivalents temps plein
Surface suffisante sur Bessières pour agrandir le centre de tri	Réserve foncière insuffisante du centre de tri de Toulouse pour agrandir et accueillir les extensions des consignes de tri
80 % des tonnages de collecte sélective entrants sur Bessières sont transférés	Accueil direct des collectes sélectives sur le centre de tri de Toulouse

Source : Décoset

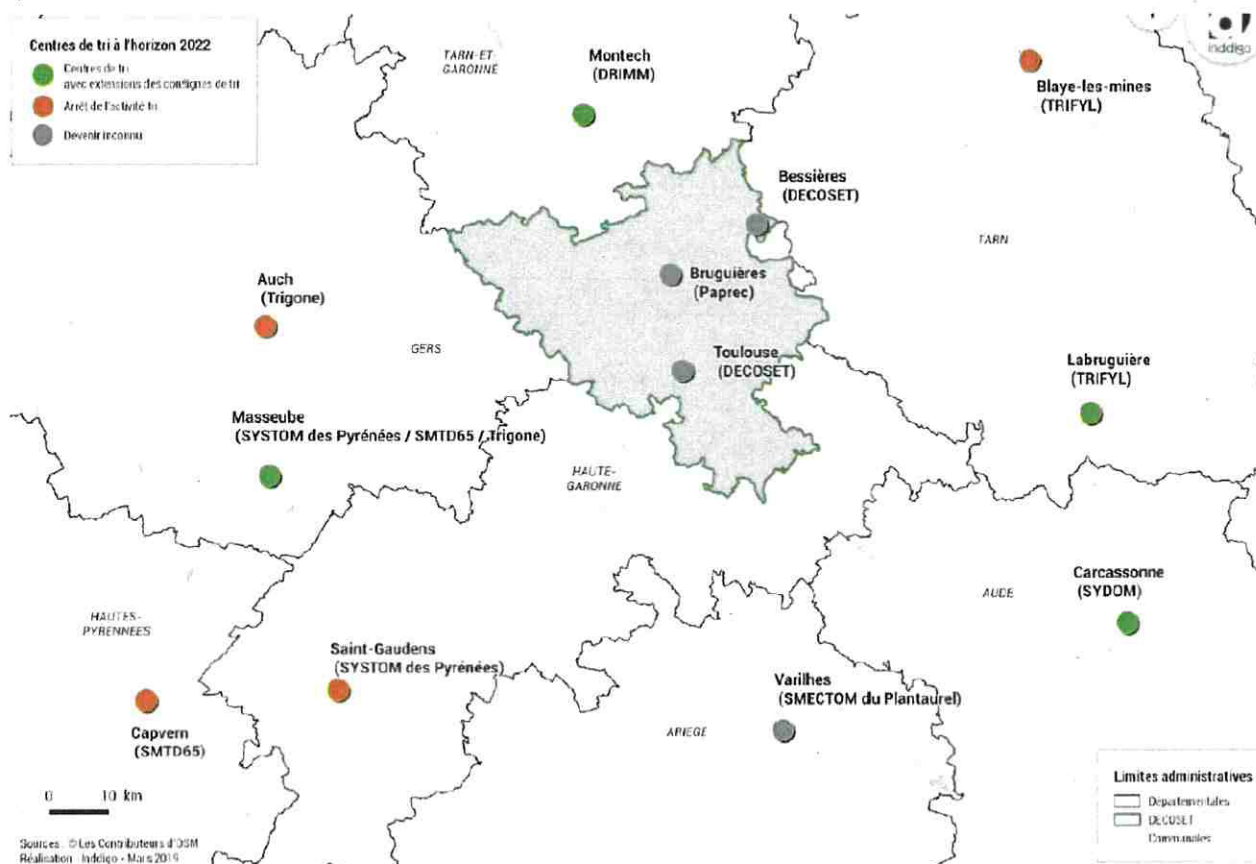
Ces deux centres de tri traitent majoritairement le fruit d'une collecte en porte à porte en mélange. Les infrastructures de ces centres ainsi que le mode de tri manuel en vigueur ne sont pas adaptés à l'extension des consignes de tri, issues de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), qui doivent être mises en place par les collectivités d'ici 2022. Cette extension des consignes de tri va engendrer une augmentation des tonnages (+ 15 à 30 %), mais surtout une augmentation en volume (+60 à 120%).

Le président de Décoset a précisé à la chambre qu'« une concertation menée avec les EPCI adhérents en lien avec Citéo devrait aboutir à une décision des EPCI membres de mettre en place l'extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2023. L'année 2022 sera consacrée à la modification des *process*, à la communication, et le cas échéant à la modification de l'organisation des collectes ».

Réponse de Décoset :

Pour suivre ce dossier stratégique pour Decoset et pour les EPCI adhérents, tant sur un plan environnemental qu'économique, une ingénieure a été recrutée et a pris ses fonctions le 16 aout dernier. Elle pilotera l'ensemble de la thématique tri : extension des consignes, gestion de la période transitoire, construction du nouveau centre de tri.

carte 5 : répartition des centres de tri



Des travaux sont donc nécessaires afin de permettre une refonte complète des procédés. Le délégataire Econotre a proposé une solution susceptible de répondre aux extensions des consignes de tri, l'investissement étant estimé à 2,5 M€. Une possible externalisation de la collecte sélective avec extensions des consignes de tri pendant la période transitoire (de 2022 à la mise en place de la future solution de tri par Décoset), à 20 000 tonnes par an, est envisagée vers les départements voisins. Le syndicat a également identifié des capacités disponibles complémentaires dans des centres de tri plus éloignés en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine. Le président de Décoset précise enfin qu'« un terrain est d'ores et déjà identifié pour la construction d'un nouveau centre de tri qui devrait entrer en service courant 2025 ».

Réponse de Décoset :

Les déchets issus de l'extension des consignes de tri seront triés dans le centre de tri de Bessières durant la période transitoire du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à l'ouverture du nouveau centre de tri au 1^{er} trimestre 2025. Compte tenu de ce choix, une adaptation du centre de tri actuel est nécessaire et des travaux sont d'ores et déjà programmés.

En ce qui concerne l'adaptation du centre de tri actuel pour permettre d'accueillir les flux collectés en extension des consignes de tri, un avenant est en cours de négociation avec Econotre pour permettre au délégataire de passer les commandes et de lancer les travaux d'adaptation du centre.

S'agissant du nouveau centre de tri, le terrain est en effet identifié et un marché public global de performance sera lancé au printemps 2022.